

Postulat Carole Schelker et consorts – Des investissements ciblés dans la construction pour atténuer la récession liée au COVID-19

Texte déposé

En cette période post-confinement liée au COVID-19, le domaine de la construction peut fournir une contribution essentielle pour atténuer la récession, maintenir des emplois et assurer le bien commun grâce à des investissements ciblés en fonction des besoins et sans faire exploser la dette de l'Etat.

Il faut pour cela accélérer et intensifier les travaux, notamment en ce qui concerne la planification de projets, les procédures d'autorisation, l'adjudication de travaux ainsi que la réalisation de projets de construction. La sortie de la crise économique passe donc, pour la construction, non par des programmes d'impulsion ou de sauvetage coûteux et développant leurs effets a posteriori, mais par une nette accélération et intensification de travaux de toute façon nécessaires pour la modernisation du parc immobilier et l'entretien de nos infrastructures.

Le présent postulat reprend certaines mesures préconisées par La Société suisse des entrepreneurs (SSE) et les adapte à notre contexte cantonal. Il fait des propositions concrètes à mettre en œuvre immédiatement, de façon résolue et efficace. Les mesures proposées évitent de faire exploser la dette de l'Etat en procédant à des investissements ciblés, en fonction des besoins et bien souvent déjà budgétisés. Le présent postulat demande au Conseil d'Etat que les mesures suivantes soient engagées et si certaines d'entre elles ont déjà été entreprises, quelles sont les moyens engagés pour atteindre les objectifs :

1. Lancer immédiatement les projets de construction

Les appels d'offres et adjudications de projets de construction prêts à démarrer doivent être intensifiés.

2. Octroi de mandats aux architectes, ingénieurs et entrepreneurs

Les appels d'offres et adjudications pour la planification de nouveaux projets de construction doivent être intensifiés. Le volume de commandes à réaliser doit être suffisant à moyen terme. Cette mesure permet de maintenir des emplois.

3. Faire avancer les planifications et projets en cours

La planification et les projets de construction cantonaux doivent être promus et intensifiés grâce à des mesures appropriées visant à en accélérer le déroulement.

4. Accélérer les procédures d'autorisation

Le traitement des demandes d'autorisation doit être intensifié au sein de canton, que ce soit pour les bâtiments, le génie civil ou les projets de décharges ou gravières. Le canton doit engager une politique de communication auprès des communes pour que la procédure de délivrance de permis de construire soit aussi accélérée de façon significative pour les projets privés comme pour ceux en mains de maîtres d'ouvrage publics. Cette mesure permet aux entreprises de construction de disposer à partir de l'été 2020 d'un volume de commandes suffisant pour assurer leur existence et les emplois correspondants.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Carole Schelker
et 25 cosignataires*

Développement

Mme Carole Schelker (PLR) : — Je vois autour de moi nombre de projets reportés, y compris des projets d'infrastructures ou immobiliers, alors que nous entamons justement maintenant la période la

plus sensible pour les entreprises de construction vaudoises. Le postulat invite donc le Conseil d'Etat à prendre toutes les mesures nécessaires pour soutenir les emplois dans le domaine de la construction, en intensifiant la réalisation des projets déjà budgétisés, en accélérant les procédures d'autorisation, et en invitant les communes à faire de même. Il ne faut pas relâcher les efforts ! Investir intelligemment permet certainement à notre canton d'économiser, à terme, des montants conséquents pour les assurances sociales ou pour l'assurance-chômage. Soutenir les entreprises en activant les projets en cours, pour l'avenir, c'est aussi encourager les employeurs à engager des apprentis et à valoriser l'engagement de jeunes.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.